

N°2021-06

**Syndicat Mixte du SCOT
« Cubzaguais Nord Gironde »**

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-200078319-20210112-2021_06-DE

**L'an deux mille vingt-et-un,
Le 12 janvier à 14h00,**

**L'an deux mille vingt-et-un,
Le 12 janvier à 14h00,**

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du Syndicat Mixte, 365 avenue Boucicaut, 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente du syndicat mixte du SCOT, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant application des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation le 4 janvier 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRESENTS : 14

NOMBRE DE VOTANTS : 14

Délibération n°2021-06 :
Avis sur le projet de PLU de Saint-Romain-la-Virvée

Présents : 14

Christiane BOURSEAU, Jean-Luc DESPERIEZ, Florian DUMAS, Patrice GALLIER, Valérie GUINAUDIE, Éric HAPPERT, Serge JEANNET, Christophe MARTIAL, Célia MONSEIGNE, Roger TARIS, Jean-Paul LABEYRIE, Alain RENARD, Alain TABONE, Pierre JOLY

Absents excusés : 1

Brigitte MISIAK

Excusé en visio : 0

Vu le Code de l'urbanisme et l'article L153-16 ;

Vu la délibération communale en date du 10 avril 2017 prescrivant la révision du PLU de Saint-Romain-la-Virvée ;

Vu la délibération communale en date du 25 septembre 2020 arrêtant le projet de révision du PLU de Saint-Romain-la-Virvée et le bilan de la concertation auprès des citoyens ;

1/ Concernant le projet de PLU

La Présidente expose **les neuf grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** :

- 1- Moderniser le pôle public central et composer un cœur de village attractif en s'appuyant sur les atouts du site
- 2- Assurer le renouvellement des générations dans une évolution démographique maîtrisée

- 3- Renforcer le socle socio-économique en assurant les possibilités de diversification des activités en cohérence avec la Politique communautaire
- 4- Assurer le maintien voire la reconstitution de l'empreinte naturelle du territoire
- 5- Agir en faveur de l'amélioration de la ressource en eau sur le territoire
- 6- Limiter l'exposition aux risques, nuisances, pollutions
- 7- Proposer des alternatives ou des actions pour limiter les consommations énergétiques, réduire l'empreinte carbone et favoriser les énergies renouvelables
- 8- Préserver l'identité communale à travers le respect de ses paysages, de ses sites, et de son architecture
- 9- Assurer la modération de consommation des espaces par un projet structurant et à long terme

Le projet porté par les élus fixe **un objectif de forte maîtrise de l'évolution démographique**, avec 0,92% de croissance annuelle moyenne de la population, contre 2% sur la période passée entre 2011 et 2016. Cette croissance devra permettre d'atteindre 1050 habitants en 2030. Pour atteindre cet objectif démographique, 90 logements pourront être construits entre 2020 et 2030. 20 d'entre eux neutraliseront le point mort et les 70 autres assureront la croissance démographique.

En conséquence de ces besoins, 4,19 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers seront urbanisés dans les 10 années à venir pour construire les logements, les équipements et les zones économiques nécessaires au développement du territoire. Cela représente 0,42 hectare par an, soit **55% de moins que dans la période des 10 années précédant le PLU (2009-2019)** où 0,94 hectare ont été consommés chaque année.

Le PLU propose donc un projet de maîtrise de l'attractivité résidentielle en cohérence avec l'objectif de préservation des espaces naturels, des ressources et des paysages de la commune. Il répond également aux obligations de compatibilité avec les documents supra-communaux et notamment le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Libournais.

2/ Concernant le bilan de la concertation

Les modalités de concertation qui avaient été prescrites ont été respectées : une réunion publique, des articles diffusés dans la publication municipale et des panneaux d'information.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rendre un avis favorable au projet de révision du PLU de Saint-Romain-la-Virvée, compte tenu de tout ce qui précède.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint André de Cubzac
Le 14/01/2021,

La Présidente, Célia MONSEIGNE

SYNDICAT MIXTE
SCOT CUBZAGUAIS NORD GIRONDE
33240 SAINT-ANDRE DE CUBZAC